



Communiqué

le 07/07/2015

Le ministère de l'Intérieur reconnaît qu'un hélicoptère sanitaire n'est pas un hélicoptère de secours d'urgence !

Le 21 juin 2015, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) a réduit de 50% le niveau de protection de la Capitale et de l'Île de France en déplaçant un hélicoptère sécurité civile (Dragon 75) malgré le plan Vigipirate rouge renforcé et un bassin de risques concentrant 20% de la population du territoire national.



Sur une demande émanant de la préfecture de la Somme, la DGSCGC a prélevé un des deux hélicoptères de la base de Paris (75) pour le placer temporairement à Saint-Valery-sur-Somme (80) afin d'assurer une veille pour une course pédestre en baie de Somme le dimanche 21 juin 2015 de 8H à 13H.

Médicalisé par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), « Dragon 75 » a réalisé en quelques heures 5 missions de secours en milieux difficiles d'accès...

Ces actions sont récurrentes de la part de la DGSCGC car depuis quelques années, un appareil

de la base de Paris a été délocalisé en Lozère sur une période de 2 mois au cours des étés 2013/2014. L'opération s'est également renouvelée au mois de Mai 2015 pour assurer la sécurité du Technival de Cambrai durant 4 jours consécutifs...

Quel détachement sera encore imposé ? Alors que la zone de Paris Île-de-France ne possède pas de moyens en hélicoptères de secours répondant aux besoins avérés de cette zone ...

Il est donc patent que le ministère de l'Intérieur ne considère pas les autres appareils de la Zone Nord comme des hélicoptères de Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP) : nous partageons cette analyse !

5 autres hélicoptères sont basés à 20 minutes de vol :

- Marine nationale : Dauphin marine du Touquet, à 11 minutes de vol - appareil d'Etat.
- Gendarmerie nationale : 2 hélicoptères à Amiens, à 15 minutes de vol - appareil d'Etat.

- Hôpitaux : Un hélicoptère du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) à Amiens, à 15 minutes de vol. Un hélicoptère SAMU à Arras à 21 minutes de vol - appareils loués à des sociétés privées.

L'appareil d'Etat , historiquement « Dragon 59 », devenu par défaut « Dragon 62 » a été supprimé de la base du Touquet l'an dernier. Cet appareil et sa capacité opérationnelle font cruellement défaut dans la réponse hélicoptérée des missions de sécurité civile et de secours d'urgence à la population de la zone Nord.

Le SNSPP-PATS-FO et le Syndicat National du Personnel Navigant de l'Aéronautique Civile (SNPNAC), réclament l'arrêt du démantèlement de la flotte d'hélicoptères de secours d'urgence et le réexamen de la parité entre hélicoptères de secours et hélicoptères sanitaires, ainsi que le retour permanent d'un « Dragon » sur la zone Nord entre Paris, Bruxelles et Londres.



Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon